

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 602 DU 3 JUILLET 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore. »

**Epictète**

LE DISCOURS

DU PREMIER MISTRE FRANÇAIS

ARRÊTE

UNE POLITIQUE

DE RENFORCEMENT

DE LA COLONISATION FRANÇAISE

ET LE REFUS D'APPLIQUER

LE DROIT INTERNATIONAL

DE LA DÉCOLONISATION

ENFIN

LA CHUTE

DE LA MAISON

HERSANT

## À LA UNE

### LA CHUTE DE LA MAISON HERSANT

Présidé par Philippe Hersant, troisième fils de Robert Hersant, le groupe de presse quotidienne régionale se posait fin 2007 comme l'un des leaders du secteur. Il est engagé depuis 2008 dans une longue descente aux enfers. C'est un homme grave qui reçoit dans ses bureaux de la rue de Presbourg, à Paris, au lendemain de la rupture des fiançailles entre le belge Rossel et le groupe familial qui porte son nom, Hersant Média. Une rupture lourde de sens et de conséquences, car le groupe de presse quotidienne régionale que préside Philippe Hersant se retrouve brutalement seul, empêtré dans ses difficultés, faute d'un allié pour l'aider à redresser des journaux devenus structurellement déficitaires. « Paris Normandie » a été placé en redressement judiciaire en février et ses 365 salariés attendent de savoir si l'unique offre de reprise déposée la semaine dernière sera acceptée par le tribunal de commerce. « L'Union » de Reims et les autres journaux du pôle Champagne Ardennes Picardie sont eux aussi menacés, à très court terme, de dépôt de bilan. « La Dépêche de Tahiti » vient d'être vendue à des hommes d'affaires locaux et « Les Nouvelles calédoniennes » sont en cours de cession. Restent les journaux du sud de la France (« Nice-Matin », « La Provence ») et les quotidiens antillais, dont la rentabilité est encore satisfaisante mais ne cesse de décliner. Elle ne suffira pas, en tout cas, ni à financer les restructurations nécessaires ni à rembourser la lourde dette bancaire du groupe. Les 4.200 salariés ont de quoi être inquiets. La filiale de presse gratuite d'annonces Comareg, qui employait 3.000 personnes il y a trois ans, a tout bonnement été liquidée en novembre dernier. Remportant au passage le triste record du plus grand plan social de l'année. L'atmosphère est étouffante en cette chaude matinée de juin. Philippe Hersant s'exprime avec humilité. Il ne cherche pas à se défaire de sa responsabilité. « J'ai approuvé, comme les autres actionnaires familiaux, toutes les décisions qui ont été prises », lâche-t-il. Il donne pourtant le sentiment d'une immense impuissance. Comment aurait-il pu deviner qu'un retournement aussi brutal du marché publicitaire allait provoquer, en moins de trois ans, la perte de plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % de moins qu'en 2007 ? Comment aurait-il pu moderniser sa presse quotidienne régionale (PQR) sans consentir de lourds sacrifices humains -et risquer de graves conflits sociaux, compte tenu du poids de la CGT dans ses entreprises ? « L'échec du groupe Hersant est lié à deux péchés originels : s'être construit par endettement, sans capitaux propres. Trop risqué dans ce secteur. Et n'avoir pas réussi à adapter ses journaux à l'ère moderne », analyse ainsi un spécialiste du secteur. L'horizon paraît

pourtant dégagé lorsque Philippe Hersant signe les deux actes fondateurs du Groupe Hersant Média (GHM) d'aujourd'hui : l'acquisition de Comareg en 2003, puis celle des journaux du sud de la France en 2007. Le troisième fils de Robert Hersant est aux manettes de France-Antilles depuis 1982 (le groupe sera rebaptisé Hersant Média en 2006). Son « papivore » de père vient alors de scinder son empire au terme d'une donation-partage, pour échapper à la loi anticoncentration sur la presse concoctée par les socialistes fraîchement arrivés au pouvoir : d'un côté, France-Antilles ; de l'autre, la Socpresse (« Le Progrès », « Le Dauphiné libéré », « Le Figaro », « France Soir » et quelques autres). Dirigée par Yves de Chaisemartin lors de la disparition de Robert Hersant, en 1996, la Socpresse sera vendue à Dassault quelques années plus tard, entre 2003 et 2004. Les 13 héritiers de Robert Hersant se partageront une somme alors estimée à plus de 1 milliard d'euros (un montant que Philippe Hersant dément aujourd'hui). Homme de presse depuis toujours, Philippe Hersant est animé d'une véritable vision lorsqu'il reprend Comareg. La presse gratuite d'annonces, il y croit dur comme fer. Et n'hésite pas à endetter le groupe pour acheter la société, au prix de 135 millions. « J'ai voulu cette opération. Les gratuits avaient un vrai potentiel auprès des annonceurs locaux », confirme-t-il. De même, l'acquisition des journaux du sud de la France à Lagardère en 2007, pour 160 millions d'euros, lui apparaît comme une magnifique opération stratégique, conforme au prix du marché. « Il n'est aucun secteur économique comportant une composante industrielle qui puisse survivre sans consolidation et mutualisation de ses moyens », insiste-t-il, se défendant de toute mégalomanie. « Tout le monde nous disait alors que le groupe était trop petit. » L'opération porte la dette bancaire de GHM à plus de 200 millions d'euros, y compris les besoins de financement et la dette résiduelle sur Comareg. Les actionnaires familiaux y croient aussi : ils apportent 80 millions, sous forme d'obligations. Une dette obligataire alourdie depuis des intérêts capitalisés et non perçus, à 105 millions d'euros. Fin 2007, le ciel est encore bleu azur. Les deux opérations ont permis à GHM de tripler son chiffre d'affaires, à 926 millions d'euros. Comareg, déficitaire au moment de l'acquisition, a été redressé. C'est devenu une fantastique machine à cash et sa contribution au résultat d'exploitation du groupe, 35 millions d'euros sur 64, permet d'envisager le remboursement de la dette avec sérénité. GHM publie 27 quotidiens régionaux aux quatre coins de la France et dans les colonies, et emploie 7.500 salariés. « GHM détient alors aussi 27 % de "L'Est républicain". La perspective de le voir devenir un groupe structurant de la PQR en France n'est pas très éloignée. Philippe Hersant pensait avoir du temps devant lui », rappelle un observateur. Le site Internet du groupe est d'ailleurs figé sur ce tableau idyllique. Comme une photo jaunie que l'on conserve pour se rappeler des jours heureux. L'horizon ne restera pas dégagé très longtemps. Le marché publicitaire s'effondre littéralement à l'été 2008 et frappe de plein fouet la presse gratuite d'annonces. Comareg ne s'en remettra pas.

Concurrencée sur les petites annonces par les « pure players » d'Internet comme Le Bon Coin ou SeLoger, privée de ses recettes de publicité commerciale, la société voit son chiffre d'affaires fondre comme neige au soleil : 388 millions en 2007, 240 millions en 2010. Précipitant GHM dans des pertes nettes abyssales : 82 millions en 2009, 217 millions en 2010. GHM sera incapable de rembourser la première échéance de sa dette bancaire. Le produit des cessions d'actifs réalisées à cette époque sera englouti dans l'exploitation : 22 millions tirés de la vente du « Journal de la Réunion » en avril 2009, 23 millions de celle de Mediapost en mai 2010 ou encore 22 millions pour la participation dans « L'Est républicain », cédée en octobre 2010.

GHM aurait-il pu anticiper et, en investissant davantage sur le numérique, mieux conduire la mutation des petites annonces sur Internet ? « On nous a reproché d'avoir retardé le passage à la gratuité des petites annonces. Mais elles représentaient encore 60 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009 : il était impossible alors de décider de se couper un bras. D'autant que cette évolution aurait aussi conduit à de lourdes réorganisations », explique Philippe Hersant. Sans doute le groupe a-t-il commis des erreurs. Mais c'est un fait : le numérique est loin de rapporter autant que le papier, sur les petites annonces comme d'ailleurs sur l'information. Le leader des annonces en France, Le Bon Coin, n'a réalisé « que » 64 millions d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier. Bien loin des recettes de Comareg au temps de sa gloire. De même Philippe Hersant se défend de tout immobilisme sur la presse. « Nous avons investi 49 millions dans le numérique entre 2007 et 2011, par exemple dans une plate-forme commune utilisée par nos titres pour leurs sites Internet. Nous avons aussi engagé des plans de modernisation, mais uniquement par des préretraites. Nous n'avons jamais pu, en raison de l'opposition de la Filpac-CGT, aller au delà, même depuis 2008 pour faire face à la crise », dit-il. GHM a effectivement investi dans les imprimeries de « Nice-Matin » ou de « L'Union », moyennant 140 suppressions de postes dans chacun des deux pôles. Mais la modification des organisations n'a pas forcément suivi. Et la charge de travail n'a pas toujours été bien anticipée. A Reims, par exemple, 22 millions d'euros ont été dépensés pour moderniser l'imprimerie et lui permettre de prendre en charge les gratuits de Comareg : elle se trouve aujourd'hui en forte surcapacité... Pour autant, Philippe Hersant ne peut pas se défausser entièrement sur la fatalité. Beaucoup lui reprochent aujourd'hui la distance prise avec les affaires de GHM ces dernières années. En 2003, le fils du « papivore » s'est installé en Suisse, sur les bords du lac Léman. Il a d'ailleurs bâti de l'autre côté des Alpes un autre groupe de presse depuis 2001 : « La Côte », « L'Impartial », « Le Nouvelliste » regroupés au sein des Editions Suisse Holding. Gérés d'une main de maître par son fidèle lieutenant Jacques Richard, ils représentent une soixantaine de millions d'euros de chiffre d'affaires et affichent une rentabilité bien supérieure à celle de la

presse française. Dans l'Hexagone, il a confié en 2003 les rênes de GHM à un directoire, présidé par Frédéric Aurand, secondé par Jacques Bolelli aux finances. Les salariés le voient peu. A-t-il laissé trop de liberté à ce directoire, entérinant des décisions sans bien mesurer leurs conséquences ? De fait, GHM s'est aussi engagé pendant cette période dans des diversifications hasardeuses comme la télévision locale, qui aura coûté au groupe, reconnaît-il, plus de 40 millions d'euros entre 2005 et 2009. A-t-il au contraire systématiquement refusé des propositions d'investissement, d'ouverture du capital, de restructuration de Comareg, comme l'affirment des proches des anciens dirigeants ? Les dissensions avec ces derniers se soldent en tout cas brutalement par leur départ en août 2009 et leur remplacement, au printemps 2010, par Dominique Bernard à la direction générale de GHM. La crise avait alors frappé. Dès lors, l'énergie des dirigeants a été consacrée à négocier avec les banques, à tenter de relancer Comareg, à chercher des partenaires. L'accord passé avec Rossel en octobre 2011, qui prévoyait d'apporter des titres des deux groupes à une société commune, devait permettre de retrouver l'équilibre grâce à des restructurations et la mutualisation de certains moyens. Le refus par la CGT d'accepter le plan de restructuration proposé à « L'Union », préalable à l'accord, a provoqué le retrait du groupe belge. La nouvelle ère qui s'ouvre pour GHM ne sera sans doute pas la plus drôle.

**SOURCE : Les Echos**

## Quelques chiffres

- 2008

Chiffre d'affaires : 900 millions d'euros

Résultat d'exploitation : 50,4 millions d'euros

Résultat net : 1,1 million d'euros

- 2009

Chiffre d'affaires : 749 millions d'euros

Résultat d'exploitation : 1,4 million d'euros

Résultat net : - 82 millions d'euros

- 2010

Chiffre d'affaires : 697 millions d'euros

Résultat d'exploitation : 17,6 millions d'euros

Résultat net : - 217 millions d'euros

## LA RÉDACTION



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### LE DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE FRANÇAIS

Après une intervention d'une heure et demie et des échanges avec les présidents de groupes, Jean-Marc Ayrault a obtenu mardi soir la confiance d'une majorité de députés à l'Assemblée nationale. Le Premier ministre - qui avait engagé la responsabilité de son gouvernement - a obtenu 302 voix pour et 225 contre. S'agissant des colonies françaises habilement qualifiées d'outre mer, le discours gouvernemental est identique à celui de la droite qui vient de quitter le pouvoir. Nous serons appliqués la politique française avec quelques inflexions pour tenir compte de nos particularités. Deux phrases de ce discours ont directement concerné les colonies :

« Eh bien je veux qu'à côté de l'effort marqué et nécessaire pour les banlieues, que l'État se tourne aussi vers ces territoires trop souvent négligés et redéploie ses moyens prioritairement en leur direction. Dans le même esprit et celui de l'égalité entre tous les territoires qui font la France, j'adresse le salut fraternel de toute la nation à nos outre-mer où la faiblesse des orientations mises en œuvre au cours du dernier quinquennat a pu passer pour une forme de désintérêt, voire de désengagement de l'État. La politique gouvernementale s'y appliquera avec force autour des **trois priorités qui sont la jeunesse, l'emploi et la lutte contre la vie chère** ».

« Concernant les collectivités locales, je l'ai dit, mais je voudrais insister sur ce point, je crois profondément dans l'alliance de l'État et des collectivités locales pour mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de la société. Je crois à un État stratège, garant de la connaissance des politiques publiques et de la solidarité entre les citoyens et les territoires. La décentralisation doit aller de pair avec la réforme de l'État. Là encore, nous procéderons avec méthode, dans la concertation, mais avec détermination. J'ai souhaité que le rôle des services publics et de leurs agents soit aussi inscrit au cœur de la conférence sociale. Nous réaffirmerons leur place et leur mission au service de l'intérêt général et de la cohésion nationale. Je sais que le chantier de la décentralisation est immense. **La loi instituant le conseiller territorial sera abrogée et le mode d'élection des**

**conseillers généraux sera modifié pour permettre une meilleure représentativité des assemblées départementales.** Je souhaite préparer de manière concertée et transparente cette modification du mode de scrutin ainsi que celle du calendrier des élections cantonales et régionales. Je proposerai au Parlement de s'en saisir pleinement, c'est sa responsabilité et je salue son travail en la matière, je suis sûr qu'il trouvera les bonnes réponses. Ce mois-ci, les associations d'élus seront reçues, je les recevrai personnellement et les consultations, à la rentrée, se poursuivront. Je m'appuierai bien sûr sur les états généraux organisés par le Sénat en octobre. Vous le savez et vous le savez bien, en tant qu'élus, les citoyens et vos électeurs, de la majorité comme dans l'opposition, attendent de cette nouvelle étape de la décentralisation que l'État et les collectivités locales mènent une action plus lisible, plus efficace et moins coûteuse, en en finissant avec les doublons administratifs. Les collectivités locales sont prêtes, elles aussi, à prendre part à l'effort national de redressement des comptes publics, avec davantage d'autonomie, davantage de clarté dans les responsabilités, **mais cela dans le cadre d'un pacte financier, rénové et négocié** ».

Comme il fallait s'y attendre , il s'agit, concernant les colonies de la France, d'un discours qui se refuse à appliquer le droit international de la décolonisation et qui va continuer les politiques publiques coloniales c'est à dire , renforcer dans le domaine économique l' économie supermarché dont les résultats sont catastrophiques , maintenir la pwofitasyon qui profite largement aux européens qui disposent d'un statut supérieur , nous utiliser pour qu'avec l'aide de l'Union européenne , l'Europe puisse s'installer dans des régions où elle n'est pas la bienvenue.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SOCIÉTÉ**

### **LA SITUATION DES SALAIRES EN FRANCE A DE NOMBREUSES SIMILITUDES AVEC LES SALAIRES GUADELOUPÉENS**

Selon l'INSEE , un employé du secteur privé percevait en moyenne un salaire brut en équivalent temps plein de 2.764 euros par mois, soit 2.082 euros nets. Avec la crise, le salaire net moyen a augmenté en 2010 de 2% en euros courants par rapport à 2009 ce qui, compte tenu de la reprise de l'inflation qui était de 1,5%, permet d'affirmer que le salaire net moyen en euros constants a progressé moins vite en 2010 qu'en 2009 (de 0,5% seulement, contre +1,2% en 2009). En 2010, le salaire en équivalent temps plein d'une personne travaillant dans le privé ou une entreprise publique est en moyenne de 2.764 euros bruts par mois et 2.082 euros nets de tous prélèvements à la source. L'amélioration de la conjoncture de l'emploi a profité plus aux cadres et moins aux salariés à bas salaires, et davantage

aux femmes qu'aux hommes. En effet, l'écart salarial entre hommes et femmes a poursuivi la légère baisse entamée en 2008, même s'il se situe toujours autour de 20%. Bonne nouvelle, à la fin de l'année 2010, un peu plus de la moitié des emplois perdus pendant la crise avaient été regagnés. Par contre, la revalorisation du Smic horaire brut intervenue au 1er janvier 2010 suite à la modification du calendrier de revalorisation, a été limitée à 0,5% du fait de la très faible inflation en 2009 (après une hausse de 1,3 % au 1er juillet 2009). Ainsi, en moyenne annuelle sur 2010, le Smic horaire augmente de 1% en euros courants mais baisse de 0,5% en euros constants. Enfin, on note que le volume d'heures supplémentaires déclaré progresse de plus de 6% entre 2009 et 2010 (après -3,4% entre 2008 et 2009), pour toutes les catégories confondues et tous les secteurs, ce qui témoigne de la reprise progressive de l'activité.

## **LA CENTRALE DES TRAVAILLEURS UNIS CRITIQUE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS**

La rédaction a reçu un communiqué de la CTU signé ALEX LOLLIA relatif aux orientations de la politique française intitulé : MIGAUD - AYRAULT OU LES NOUVELLES NOCES BARBARES

Didier MIGAUD, le Président de la cour des comptes, a présenté un audit qui prévoit un « effort » de 6 à 10 milliards d'euros pour boucler le budget de l'année 2012 et un « effort » de 33 milliards d'euros pour ramener le déficit à 3% en 2013 si la croissance est égale à 1%.

Cet audit de Didier MIGAUD, Président de la cour des comptes, vient comme par hasard, valider l'orientation économique et sociale définie par Jean-Marc AYRAULT à Matignon.

La C.T.U constate que ce sont, encore une fois, les couches populaires qui vont fournir les « efforts » pour payer les notes d'une crise dont elles ne sont en rien responsables :

La T.V.A, l'impôt le plus injuste, va être augmenté ;

La CSG va être relevée d'environ 4% ;

Le blocage des salaires dans la fonction publique ; blocage qui se répercutera dans le secteur privé.

L'arrêt des recrutements dans les collectivités territoriales alors qu'on assiste, dans le même temps, à un désengagement de l'Etat.

En définitive, ce dont avaient rêvé SARKOZY et FILLON, c'est HOLLANDE et AYRAULT qui vont le réaliser.

L'actuel gouvernement tient à donner toutes garanties aux marchés, aux banques, au patronat, aux agences de notation, qu'il ne remettra rien d'essentiel en cause.

Les couches populaires doivent savoir qu'il n'y aura pas de changement, sauf dans la forme, dans le style, dans les mots.

La C.T.U estime que cette politique ne peut qu'être combattue par les



salariés du privé et du public.

La C.T.U appelle tous ses militants à s'atteler à la construction d'un Front Syndical de lutte afin de s'opposer à la politique d'austérité conduite par le nouveau gouvernement.

## PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



# AFFAIRES INTERNATIONALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### LA SESSION DE FOND DE L' ECOSOC

À l'ouverture lundi de la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC), le Secrétaire général de l'ONU a demandé aux États Membres de maintenir l'élan impulsé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qu'il a qualifiée de « victoire pour la coopération multilatérale ». Dans son allocution d'ouverture au segment de haut niveau de cette session, qui se conclura le 27 juillet, Ban Ki-moon a déclaré que la reprise de la croissance économique mondiale ne dépend pas d'une variable d'ajustement macroéconomique, mais exige aussi une relance fondée sur le développement : « Les mesures à court terme n'ont pas résolu les dysfonctionnements sous-jacents du système économique », a-t-il souligné. « Les emplois décents sont une des grandes priorités », a-t-il dit, « car il faut permettre aux citoyens comme aux populations rurales, aux pauvres et aux marginalisés, de bénéficier d'un revenu prévisible et stable. » Alors que les membres de l'ECOSOC examinent aussi l'état de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), sur lesquels un rapport est paru aujourd'hui, le Secrétaire général a incité les participants à s'attaquer de front à la crise de l'emploi par le biais d'investissements productifs, de politiques ciblées et d'interventions coordonnées. Au nombre des résultats obtenus, M. Ban a cité la réduction de moitié du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, avant même la date butoir de 2015, ainsi que la réalisation de la parité dans les écoles primaire et les progrès effectués en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. « Mais nous ne devons pas relâcher nos efforts », a-t-il prévenu, rappelant qu'on prévoit qu'il y aura encore, en 2015, 600 millions de personnes privées d'accès à des sources d'eau potable et un milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. « Des mères continueront de mourir lors de leur accouchement et des enfants de maladies facilement évitables. Les pertes en biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre continueront à poser une menace importante sur les populations et les écosystèmes. » À Rio, les gouvernements ont renouvelé et renforcé leurs engagements politiques en faveur du développement durable. Ils ont jeté les bases de « l'avenir que nous voulons », a rappelé le Secrétaire général, en s'engageant à définir des objectifs de développement durable, qui prendront le relai des OMD après 2015. « Les Nations Unies sont prêtes à soutenir les États dans la réalisation de ces objectifs », a assuré M. Ban,

avant d'insister sur la nécessité de se concentrer sur l'élimination de la pauvreté et sur la promotion d'un développement économique et social inclusif, tout en soutenant la préservation d'un environnement durable. De son côté, Nassir Abdelaziz Al-Nasser, le Président de l'Assemblée générale, a estimé que la transition vers un "paradigme de développement durable" ne se fera qu'à condition que l'ECOSOC et l'Assemblée générale coopèrent étroitement. « Comment mettre en place des filets de protection sociale en ces temps difficiles ? Comment s'attaquer aux défis posés par la crise de l'emploi ? Comment rendre la croissance plus inclusive et équitable ? » Autant de questions auxquelles les deux organes se doivent d'apporter des réponses, selon lui. Pour M. Al-Nasser, la force du Conseil économique et social a toujours reposé sur sa large représentation et sur la possibilité, pour les petits pays, d'y exprimer leur position et d'y rechercher aussi des solutions à ces questions. « L'ECOSOC est également bien placé pour promouvoir l'intégration des trois grands piliers du développement durable et créer des partenariats avec les universités, la société civile ou les entreprises », a ajouté le Président de l'Assemblée.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **CHAVEZ SATISFAIT DE L'INCLUSION DE SON PAYS AU MERCOSUR**

Le président du Venezuela, Hugo Chavez, a déclaré que l'inclusion de son pays comme membre de plein droit au MERCOSUR, Marché Commun du Sud, est historique. Seul le Parlement paraguayen s'opposait à cette entrée. Hugo Chavez a salué la décision du MERCOSUR. Il a dit qu'elle a donné une leçon d'éthique aux pays autoritaires, héritiers des dictatures qui restent encore en Amérique Latine et dans la Caraïbe. Lors d'une interview par téléphone à TELESUR, le président vénézuélien a souligné que ce jour aura un impact géopolitique. Il a affirmé que la décision du MERCOSUR est une défaite pour la bourgeoisie, en particulier pour la vénézuélienne qui faisait tout pour que Caracas ne fasse pas partie de l'organisme formé de l'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay et du Paraguay. Ce dernier est suspendu pour le moment. Le chef de l'Etat vénézuélien a déclaré que son pays va jouer un rôle digne dans ce mécanisme régional. Hugo Chavez a signalé que le MERCOSUR, l'ALBA – Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique- et la CELAC- la Communauté des Etats Latino-américains et Caribéens- sont des boucliers qui permettent aux peuples du continent de se défendre de l'impérialisme étasunien.

### **CARICOM : LE PREMIER MINISTRE DE SAINTE LUCIE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CARICOM**

Le Premier ministre de Sainte-Lucie, le Dr Kenny l'honorable D Anthony présidera sa première réunion des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le mercredi 4 Juillet depuis qu'il a pris la présidence de CARICOM, le dimanche 1er Juillet. Dr Anthony remplace le Président du Suriname, Son Excellence Bouterse Désir. La 33e réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM commence par une cérémonie d'ouverture à 9h30 le mercredi à la Grande Sandals qui sera diffusé en direct sur Internet. Un des points forts de cette cérémonie sera l'attribution de la CARICOM la plus haute distinction, l'Ordre de la Communauté des Caraïbes (OCC) à M. Mohammed Kamaluddin de Trinité-et-Tobago. M. Mohammed servi dans des postes ministériels

différents dans son pays natal et son prix est dû à sa contribution à l'intégration de la région, en particulier lors de son passage en tant que ministre des Affaires indiennes de l'Ouest. Le Secrétaire général du CARICOM Irwin LaRocque ouvrira la conférence au cours de laquelle, le Président, le Président sortant, le Président du Guyana, Son Excellence M. Donald Ramotar, le premier ministre des Bahamas, le très honorable Perry Christie et le Premier ministre de la Jamaïque, le Très Honorable Mme Portia Simpson-Miller prendrons la parole. Seront aussi présents les secrétaires généraux de l'Organisation des États américains (OEA), de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

## **ORIENT**

### **SYRIE : PROFONDES DISSENSIONS DES PROTÉGÉS DES OCCIDENTAUX AU CAIRE**

Au sommet de l'opposition radicale syrienne organisé au Caire par l'ONU et la Ligue arabe les défections se multiplient. Bingo ! Déjà boycottée – excusez du peu – par l'ASL qui la qualifie carrément de « complot » (contre le peuple syrien), la réunion a été quittée ce mardi par la Commission générale de la Révolution syrienne (CGRS) qui a cru constater que les « divergences » étaient trop grandes au sein de l'opposition. Créée en août 2011, la CGRS s'était fixée pour objectif de « resserrer » les liens entre les différentes factions opposantes agissant en Syrie. Au Caire, en tous cas, c'est raté.... L'anti-bacharisme ne suffit pas... Restent quand même, à l'heure où nous écrivons, le Conseil national syrien (CNS), les Comités locaux de Coordination (CLC) et le Comité de coordination pour le Changement national et démocratique (CCCND) – autant de sigles devenus familiers aux visiteurs d'Infosyrie – ainsi la Coalition des Forces laïques et démocratiques (CFLD). Mais, par exemple, la synthèse entre, d'une part, le CNS dominé par les Frères musulmans et les gouvernements occidentaux, et d'autre part le CCCND qui, par la bouche de Haytham Manaa, refuse le terrorisme et l'intervention étrangère et dénie au CNS son label de représentativité décerné par Washington, Londres et Paris, ou bien entre le CNS et le CFLD qui se réclame de la laïcité, ou encore entre le CNS et les CLC qui reprochent au CNS son éloignement des réalités de terrain, oui cette synthèse risque d'être difficile à établir (litote). Seuls les groupes djihadistes qui se moquent de leurs conciliabules et préfèrent mettre le pays à feu et à sang pourraient, à la rigueur, réconcilier les crabes opposants du Caire. Ces querelles, qui ne sont que le reflet, après tout, que de réelles divergences idéologiques ou stratégiques, ne font pas l'affaire de la Ligue arabe, qui espérait au moins obtenir un front commun de l'opposition pour peser d'avantage sur le gouvernement syrien, dans le cadre de l'accord de Genève sur le gouvernement de transition. Quelque chose nous dit – nous redit, plutôt – que ce dernier n'est pas encore près de se réunir à Damas. Une chose au moins est sûre, aux yeux des Syriens qui y accordaient de l'attention, comme à ceux de ses protecteurs occidentaux, l'opposition ou plutôt les oppositions syriennes exilées et radicales sont en train de confirmer à grande échelle leur absolue non fiabilité politique, pour ne pas parler de la fiabilité gouvernementale. Ennuyeux quand on prétend incarner le peuple syrien et l'avenir de la Syrie. Et pendant ce temps-là, à des années lumière de ces salamalecs, les bandes armées continuent de détruire et de tuer, dans une indifférence superbe aux combinaison de la Ligue arabe et aux discours de Kofi Annan !

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

A l'image de la Bourse de Tokyo qui a fini en hausse de 0,70% ce mardi matin sur le Nikkei, les autres places financières étaient encore soutenues en Asie, avec des gains de 1,2% à Hong Kong, +0,8% à Séoul et à Singapour. Seule Shanghai recule de 0,1% ce matin... Dans le sillage de la fermeté des places européennes soulagées par les conclusions du sommet de Bruxelles à la veille du week-end, et en attendant un geste de baisse des taux de la BCE et de la BOJ, l'indice Nikkei se rapproche de son plus haut niveau depuis deux mois...

## ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a terminé en hausse mardi une séance écourtée et calme à la veille de la fête nationale américaine, jour férié aux Etats-Unis: le Dow Jones a pris 0,56% et le Nasdaq 0,84%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average s'est apprécié de 72,43 points à 12.943,82 points et le Nasdaq, à dominante technologique, de 24,85 points à 2.976,08 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a augmenté de 0,62% (+8,51 points) à 1.374,02 points. Sans direction à l'ouverture, Wall Street s'est installé en territoire positif à la publication des chiffres des commandes aux industries manufacturières qui ont rebondi aux Etats-Unis en mai après deux mois de baisse. Les échanges sont cependant restés très calmes mardi.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé de nouveau en hausse mardi, à un plus haut de deux mois, toujours soutenues par des espoirs de nouvelles mesures des principales banques centrales pour soutenir l'économie. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,96% (+31 points) à 3.271,20 points. Le Footsie britannique a pris 0,83% et le Dax allemand 1,26%, tandis que l'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 a progressé de 1,04%. L'accord européen intervenu la semaine dernière a nourri les espoirs que la Banque centrale européenne (BCE), qui doit rendre jeudi sa décision de politique monétaire, fasse plus que simplement abaisser ses taux.

## CHANGE

L'euro repartait à la hausse face au dollar mardi, consolidant ses gains dans un marché qui se réservait pour la réunion de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2607 dollar contre 1,2582 dollar lundi vers 21H00 GMT. La monnaie unique progressait également face au yen à 100,64 yens contre 100,05 yens lundi soir. Le billet vert aussi montait face à la devise nippone à 79,83 yens contre 79,50 yens la veille. Le marché monétaire est "en phase de consolidation" et

devrait le rester "jusqu'à jeudi et d'éventuelles mesures d'assouplissement monétaire par la BCE (Banque centrale européenne) et la Banque d'Angleterre (BOE) qui pourraient fournir un peu de soutien"

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole bondissaient mardi en fin d'échanges européens, remontant au-dessus de 100 dollars à Londres, soutenus par les menaces par l'Iran de fermer le détroit d'Ormuz, mais aussi par les spéculations sur de nouvelles mesures de relance des banques centrales. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'IntercontinentalExchange (ICE) de Londres, valait 3,50 dollars, en hausse de 100,84 dollars par rapport à la clôture de lundi. Il s'est hissé jusqu'à 101,58 dollars vers 13H45 GMT, au plus haut depuis le 11 juin. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 3,49 dollars à 87,24 dollars. "L'Iran recommence à faire des déclarations alimentant les inquiétudes sur le détroit d'Ormuz et à attirer l'attention sur ses exercices militaires", exactement les mêmes facteurs qui "avaient fait bondir les prix au premier trimestre", soulignait Olivier Jakob, analyste de la société Petromatrix. Quelque 120 députés du Parlement iranien ont ainsi signé lundi une proposition de loi visant à interdire le passage du détroit d'Ormuz aux pétroliers se rendant vers les pays de l'Union européenne (UE), qui impose depuis dimanche un embargo total sur les importations de pétrole iranien. Environ 35% du trafic maritime pétrolier mondial, notamment en provenance des pays du Golfe, transite par ce détroit stratégique.

## **PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA**



# **M**ANAGEMENT ET DROIT

## **HARMONISATION DE LA DURÉE DU TRAVAIL DES CONDUCTEURS DU TRANSPORT ROUTIER**

Les conducteurs salariés et indépendants de transport routier de marchandises ou de voyageurs sont soumis à des durées de travail uniformes en Europe. Afin de renforcer la sécurité routière, de limiter le temps de conduite des chauffeurs routiers et d'harmoniser dans l'Union européenne la législation sociale qui leur est applicable, une ordonnance (n°2012-814) du 22 juin 2012 relative à la durée du travail des conducteurs indépendants du transport public routier, modifie le Code des transports. Elle transpose en droit interne la directive (n°2002/15/CE) du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier, pour ce qui concerne le temps de travail des conducteurs indépendants. Sont visés par la nouvelle réglementation figurant aux articles L3312-4 et suivants du Code des transports, toutes les personnes effectuant des transports routiers de marchandises ou de voyageurs, entrant dans le champ d'application du règlement (n°561/2006) du 15 mars 2006, c'est-à-dire les conducteurs salariés et les conducteurs indépendants. Ces articles disposent que "la durée du travail est le temps pendant lequel le conducteur

indépendant accomplit les tâches nécessaires à l'exécution d'un contrat de transport, à l'exclusion de toute autre tâche, notamment administrative, non directement imputable à l'exécution d'un tel contrat". Sont décomptés comme temps de travail :

- les temps de conduite,
- les temps de chargement et de déchargement,
- les temps consacrés à l'assistance aux passagers à la montée et à la descente du véhicule,
- les temps consacrés au nettoyage et à l'entretien technique,
- tout temps donnant lieu à enregistrement sur le chronotachygraphe, comme temps de conduite ou autre tâche.

A l'inverse, les temps de pause et les temps de repos donnent lieu à un enregistrement en tant que tels et, par conséquent, ne sont pas décomptés comme temps de travail. Au cours d'une même semaine, la durée du travail du conducteur indépendant ne peut dépasser 60 heures. La durée hebdomadaire moyenne du travail calculée sur 4 mois consécutifs ne peut dépasser 48 heures. Lorsque le conducteur indépendant accomplit, sur une période de 24 heures débutant après un repos quotidien ou un repos hebdomadaire, une partie de son travail dans l'intervalle compris entre minuit et 5 heures, sa durée de travail sur cette période ne peut excéder 10 heures.

## **LA PÉRIODE D'ESSAI COMME PRÉALABLE À L'EMBAUCHE**

Le recours à une période d'essai tend à se systématiser, comme préalable à toute embauche définitive. Facultative et devant être approuvée par le salarié, la période d'essai est celle au cours de laquelle l'employeur peut évaluer les compétences du salarié dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées lui conviennent. D'une durée encadrée par le législateur, la période d'essai peut être rompue à tout moment, sans indemnité, ni justificatif, ni formalisme autre que la remise au salarié d'une lettre signifiant la rupture de la période d'essai. A l'inverse, le salarié peut rompre à tout moment la période d'essai si les conditions de travail ne lui conviennent pas. La période d'essai est une phase de transition pendant laquelle l'embauche n'est pas ferme. Chacune des parties dispose en principe d'un droit de résiliation unilatéral, sans avoir à alléguer de motif, ce qui implique que les règles du licenciement et de la démission ne sont pas applicables. La période d'essai et la possibilité de la renouveler ne se présument pas ; elles doivent être expressément stipulées dans la lettre d'engagement ou le contrat de travail. S'il s'agit d'un contrat à durée indéterminée, conformément à l'article L1221-19 du Code du travail, la durée maximale de la période d'essai varie en fonction de la catégorie professionnelle à laquelle appartient le salarié. Elle est, sauf dispositions conventionnelles plus avantageuses pour le salarié :

- de 2 mois maximum pour les ouvriers et les employés en contrat à durée indéterminée ;
- de 3 mois maximum pour les agents de maîtrise et les techniciens ;
- de 4 mois maximum pour les cadres.

La Cour de cassation a jugé dans un arrêt du 13 juin 2012 (pourvoi n°11-10645) qu'une période d'essai mentionnée dans la lettre de proposition d'embauche, acceptée par le salarié, mais non reprise dans le contrat de travail signé par les parties, ne permettait pas à l'employeur de se prévaloir d'une période d'essai. En conséquence, elle doit figurer dans le contrat de travail pour être applicable.



## **Le renouvellement de la période d'essai**

L'article L1221-21 du Code du travail admet que la période d'essai puisse être renouvelée une fois, pour une durée équivalente, si un accord de branche étendu le prévoit. Cet accord fixe les conditions et les durées de renouvellement. Dans tous les cas, le renouvellement de la période d'essai doit être prévu par le contrat de travail, intervenir par écrit et au cours de la période initiale (Cass / Soc. 12 juillet 2010 - pourvoi n°09-41875). La jurisprudence considère que le renouvellement ou la prolongation de la période d'essai doit résulter d'un accord exprès des parties, et exige une manifestation de volonté claire et non équivoque du salarié (Cass / Soc. 25 novembre 2009 - pourvoi n°08-43008).

## **Si un stage précède la signature du contrat**

Selon l'article L1221-24 du Code du travail, en cas d'embauche dans l'entreprise dans les 3 mois suivant l'issue du stage intégré à un cursus pédagogique réalisé lors de la dernière année d'études, la durée de ce stage est déduite de la période d'essai, sans que cela ait pour effet de réduire cette dernière de plus de la moitié, sauf accord collectif prévoyant des stipulations plus favorables. Par contre, si l'embauche est effectuée dans un emploi en correspondance avec les activités qui avaient été confiées au stagiaire, la durée du stage est déduite intégralement de la période d'essai.

## **Si le salarié était précédemment mis à disposition**

Lorsque l'employeur a déjà pu évaluer les compétences du salarié dans son travail, mis à sa disposition durant plusieurs mois par un groupement d'employeurs, et que c'est en raison de ses compétences reconnues et de l'expérience acquise chez lui au cours de la mise à disposition qu'il l'a embauché dans les mêmes fonctions en CDI, alors le contrat de travail à durée indéterminée ne peut prévoir de période d'essai (Cass / Soc. 13 juin 2012).

## **La rupture pendant la période d'essai**

Lorsqu'il est mis fin, par l'employeur, au contrat en cours ou au terme de la période d'essai pour les contrats stipulant une période d'essai d'au moins une semaine, le salarié est prévenu dans un délai qui ne peut être inférieur à :

- 24 heures en deçà de 8 jours de présence
- 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence
- 2 semaines après 1 mois de présence
- 1 mois après 3 mois de présence.

La période d'essai, renouvellement inclus, ne peut être prolongée du fait de la durée du délai de prévenance (article L1221-25 du Code du travail).

En revanche, si c'est le salarié qui met fin au contrat pendant la période d'essai, conformément à l'article L1221-26 du Code du travail, le délai de prévenance est de :

- 24 heures si la durée de présence du salarié dans l'entreprise est inférieure à 8 jours ;
- 48 heures, au-delà.

## L'absence de motivation de la rupture de la période d'essai

Il est important de ne pas motiver la rupture de la période d'essai. En effet, si l'employeur peut sans motif et sans formalité mettre fin à la période d'essai, il doit, lorsqu'il invoque un motif disciplinaire par exemple, respecter la procédure disciplinaire (Cass / Soc. 10 mars 2004 - pourvoi n°01-44750). Dès lors que la période d'essai est destinée à permettre à l'employeur d'apprécier les qualités et capacités professionnelles du salarié, toute rupture en période d'essai pour un motif non inhérent à la personne du salarié serait abusive (Cass / Soc. 15 décembre 2010 - pourvoi n°09-42273). En cas de rupture abusive de la période d'essai, celle-ci est assimilée à un licenciement sans cause réelle et sérieuse ouvrant droit au versement d'indemnités.

**PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM**







# T ABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

## POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

## DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

## NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

## OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE :** 22 BIS  
**RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**

